

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL,
DE L'URBANISME DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

AGENCE URBAINE D'AL HOCEIMA

Appel d'Offres Ouvert n° 01 /2022

Etude relative à l'élaboration du Plan d'Aménagement
du centre de la commune d'AIT KAMRA
(Province d'Al Hoceima)

Cahier des Prescriptions Spéciales

Appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 01/ 2022 (séance publique) en application des dispositions du Règlement relatif aux marchés publics de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima, notamment, le paragraphe de l'Article 16 et les paragraphes 1 et 3 de l'article 17.



Sommaire

Article 1. Objet de l'appel 'offres.....	5
Article 2. Maitre d'ouvrage.....	5
Article 3. Mode de passation.....	5
Article 4. Répartition en lots.....	5
Article 5 : documents constitutifs du marché	5
Article 6. Références aux textes généraux	5
Article 7. Objet du plan d'aménagement	7
Article 8. Principes d'intervention	8
Article 9. Missions du contractant.....	9
Article10. Documents mis à la disposition du contractant	12
Article11. Composition de l'équipe	13
Article 12. Rendus et délais d'exécution	13
Article 13. Caractéristiques des livrables	14
Article 14. Montant du marché et rémunération	15
Article 15. Modalités de concertation et de suivi	15
Article 16. Réception-approbation	16
Article 17. Approbation et visa du marché.....	16
Article 18. Election du domicile du contractant.....	17
Article 19. Nantissement	17
Article 20. Nature des prix.....	17
Article 21. Caractère des prix	18
Article 22. Cautionnement	18
Article 23. Assurance du contractant	18
Article 24. Droits de timbre et d'enregistrement.....	18
Article 25. Incompatibilité	18
Article 26. Sous-traitance	18
Article 27. Pénalités.....	19
Article 28. Résiliation du marché.....	19
Article 29. Retenue à la source applicable aux titulaires étrangers non-résidents au Maroc.....	19
Article 30. Secret professionnel et propriété des études.....	19
Article 32. Règlement des différends et litiges	20
Article 33. Bordereau des prix global	21
Article 34. Décomposition des prix global.....	22



Préambule

Les termes de références pour l'élaboration des plans d'aménagement des petites villes, tels qu'ils sont présentés dans le présent document, revêtent un caractère type. Ils amorcent les grands principes et les thématiques fondamentales et devront être réadaptés en fonction :

- des spécificités locales de la nature et de la configuration du territoire et de sa zone d'influence;
- de l'importance de la ville dans son contexte provincial et régional ;
- de l'existence ou pas d'un Schéma Régional d'Aménagement du Territoire "SRAT", d'un Schéma Directeur d'Aménagement Urbain "SDAU" et de ou d'autres études ;
- de la nature de la prestation sollicitée : révision ou actualisation d'un plan d'aménagement existant ou élaboration d'un nouveau plan.



Appel d'Offres Ouvert n° 01/2022

RELATIF A

L'ELABORATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DU CENTRE DE
LA COMMUNE AIT KAMRA

Appel d'offres ouvert sur offres de prix n° **01/ 2022** (séance publique) en application des dispositions du **Règlement relatif aux marchés publics de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima**, notamment, le paragraphe 1 de l'Article 16 et les paragraphes 1 et 3 de l'article 17.

Entre les soussignés :

L'Agence Urbaine d'Al Hoceima représentée par son Directeur désigné ci-après par « le maître d'ouvrage ».

D'une part

Et :

Monsieur en qualité

Agissant en son nom et pour son propre compte

Faisant élection de domicile :

Inscrit au registre du commerce de sous n° Affilié

à la CNSS sous n°

Titulaire du compte bancaire n°

Ouvert auprès de la banque :

En vertu des pouvoirs publics qui lui sont conférés, au nom et pour le compte du
..... désigné ci-après par « le contractant »

D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :



